

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

**2018 DFPE 22** Subvention et convention (2.257.200 euros) avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la création de la structure multi accueil Saint-Antoine (12e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « ABC Puériculture » (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « ABC Puériculture » ayant son siège social 9, rue La Fontaine (16e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 2.257.200 euros est allouée à l'association « ABC Puériculture » (n° SIMPA 17957) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance située 24/26, rue de Cîteaux (12e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**